

## édito

### Edito p. 1

### Actu

*Remaniement ministériel :  
Brice Hortefeux, nouveau  
ministre du travail*  
p. 1

### Du nouveau pour les conditions de travail

*Mise en ligne du site  
« travailler mieux »*

*Le Plan France numérique  
2012 prône le télétravail*  
P. 2

### Retours d'expérience

*Premiers résultats du  
programme Samotrace*  
p.3

### Lu, vu pour vous

*« L'open space m'a tué »  
La loi sur le repos  
dominical reportée*  
p.4

L'investissement de Barak Obama place cette nouvelle année sous le signe de l'espoir ...

En Europe et en France, la crise immobilière et financière est devenue une crise économique et la récession une réalité. Si les grands patrons des banques ont, sous la contrainte, renoncé à leur bonus 2008, les salariés subissent l'irresponsabilité de quelques uns à plusieurs niveaux : d'abord l'emploi avec les plans sociaux, le recours au chômage partiel que le gouvernement vient de faciliter et d'en allonger la durée annuelle, puis les salaires qui, même, en période plus faste, n'ont pas connu d'augmentations significatives au niveau collectif ; sans parler des primes et de la part variable mais aussi de l'intéressement, tout ce qui est aléatoire et qui peut faire baisser significativement les rémunérations.

Et puis enfin, les conditions de travail :

après l'optimisation des ressources et la « maîtrise de la masse salariale » entraînant surcharge de travail, allongement de l'amplitude horaire quotidienne voire remise en cause des 35 heures, management par la peur, ou par objectifs toujours plus élevés, nous assistons à « l'optimisation des coûts immobiliers ». Ce qui consiste, notamment dans les immeubles de bureaux et les sièges sociaux des entreprises, à regrouper l'ensemble des salariés sur un site unique et à densifier les espaces de travail ; en clair : « open space » pour tout le monde et moins de 7m<sup>2</sup> de surface allouée par personne (ce qui est jugé très contraignant par la norme AFNOR X 35-102 (Conception ergonomique des espaces de travail en bureaux). Parfois un poste de travail pour plusieurs quand il s'agit de commerciaux qui doivent être 80% de leur temps sur le terrain....

Vous, nous qui agissons pour améliorer les conditions de travail et préserver la santé au travail, mobilisons nous pour que cette norme, qui n'est qu'une recommandation devienne une réglementation.

Yes, we can ! VP.

## actu

### Remaniement ministériel : Brice Hortefeux, nouveau ministre du travail

M. Brice Hortefeux remplace Xavier Bertrand et aura dans ses attributions le Travail, les Relations sociales, la Famille, la Solidarité mais également la Ville. Ainsi, la secrétaire d'Etat à la politique de la Ville, Fadela Amara, sera désormais rattachée à Brice Hortefeux et non plus à Christine Boutin.

Le mouvement de réformes "ne s'interrompra pas" a promis jeudi le nouveau ministre du Travail Brice Hortefeux en affirmant vouloir faire preuve de "dialogue", mais aussi de "patience" pour mener à bien ces réformes, lors de sa prise de fonction. En présentant ses vœux, Xavier Bertrand, prochain secrétaire général de l'UMP, a regretté "un enlisement" des négociations patronat-syndicats sur la pénibilité au travail et la prise en compte de celle-ci dans la durée l'activité professionnelle.

---

AEPACT  
108 rue de la Folie  
Méricourt 75 011 Paris

[www.aepact.com](http://www.aepact.com)

---

Tel ; 01 44 01 66 60

## **Du nouveau pour améliorer les conditions de travail : la mise en ligne du site « travailler mieux »**

Lors de la conférence sociale sur les conditions de travail en octobre 2007, il avait été décidé, avec l'ensemble des partenaires sociaux et des organismes de prévention, la création d'un site internet qui regrouperait toutes les informations sur la santé, la sécurité et les conditions de travail à destination de tous les acteurs de l'entreprise.

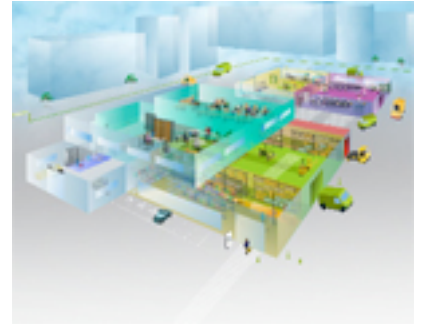
Le 14 janvier 2009 le site [www.travailler-mieux.gouv.fr](http://www.travailler-mieux.gouv.fr) a été mis en ligne. Il met à disposition des informations concernant :

- ❖ Les métiers et les activités ;
- ❖ Les risques qu'ils représentent ;
- ❖ Les mesures et les outils de prévention pour y faire face.

Vous y trouverez également, un espace réservé aux membres du CHSCT et aux délégués du personnel des entreprises, cet espace ayant vocation à vous informer par le biais d'une banque de données et un espace questions/réponses. Il permet également de mettre en ligne des témoignages et des expériences en commun.

Le site propose également par des exemples en 3D « d'entreprises virtuelles » les situations à risques les plus courantes et présente pour chacune d'entre elles des solutions au problème : une caissière débordée par les différentes tâches qu'on lui confie, une ouvrière souffrant de TMS etc.

Vous y trouverez beaucoup d'autres informations. Bonne navigation. LC



## **Le plan « France numérique 2012 » veut développer le télétravail : Le télétravail, des enjeux à ne pas sous-estimer pour les salariés**

Dans un des chapitres du document de présentation, figure la volonté de développer en France le télétravail, partant du constat que nous sommes « en retard » sur le nombre de télétravailleurs européens, environ 7% de la population active en France contre 13% en moyenne en Europe. D'autre part, ce rapport reprend des arguments tels que l'allègement des charges de structure pour les entreprises, la souplesse et la flexibilité pour les salariés et la réduction des déplacements domicile/travail. Ce plan prévoit de poursuivre le développement dans le cadre juridique « de l'accord interprofessionnel du 19 Juillet 2005 » sur le télétravail en l'améliorant et en l'adaptant au nomadisme et à la diversité des situations liées au travail à distance.

Dans son premier article, l'accord interprofessionnel précise : « le caractère volontaire pour le salarié. Le télétravail peut faire partie des conditions d'embauche du salarié ou être mis en place, par la suite, sur la base du volontariat. Dans ce cas, il doit faire l'objet d'un avenant au contrat de travail ». Le comité d'entreprise ou, à défaut, les délégués du personnel dans les entreprises qui en sont dotées sont informés et consultés sur l'introduction du télétravail. Le CHSCT exerce ses mêmes prérogatives concernant les conditions de travail du télétravailleur.

Dans le cadre de nos interventions, nous constatons le développement du télétravail incluant nomadisme et travail à domicile, et qui concerne particulièrement les commerciaux et les informaticiens. Il ne résulte pas forcément d'un choix de la part des salariés mais est le corollaire des réorganisations et de l'optimisation des coûts immobiliers qui met à mal le collectif de travail, l'organisation du travail et le management (système de contrôle). Nous pensons qu'il faut rester vigilant sur certains aspects importants pour les futurs salariés « télétravailleurs », notamment :

- ❖ Le respect des horaires de travail définis au moment de l'établissement du contrat ;
- ❖ La définition des plages horaires pour être contacté et le droit à la « déconnexion » ;
- ❖ L'organisation de temps de présence dans l'entreprise ;
- ❖ Le maintien du collectif de travail ;
- ❖ L'information sur la vie de l'entreprise ;
- ❖ Le cloisonnement entre vie privée et vie professionnelle ;
- ❖ L'installation d'un espace équipé dédié à l'exécution du travail, pris en charge par l'employeur et compensé financièrement.

Ne plus être physiquement au sein d'un collectif de travail, ne plus pouvoir échanger avec ses pairs, devoir trouver de nouveaux modes d'apprentissage et s'organiser voire se débrouiller tout seul, perdre tout sentiment d'appartenance à l'entreprise... sont des facteurs de dégradation des conditions de travail et d'atteinte à la santé. Et L'autonomie tant recherchée peut se transformer en solitude... LC

## **Retours d'expériences : : mal être au travail, troubles de la santé mentale le démontrer, le reconnaître pour agir sur les causes.**

Les études et les questionnaires sont parmi les outils utilisés pour démontrer quantitativement l'étendue d'un phénomène souvent dénié, sous-estimé. Ces questionnaires ne sont qu'une étape pour faire prendre conscience à l'employeur de cette réalité et sa responsabilité en la matière ; et puis il faut ensuite la reconnaître, et accepter de rechercher les causes et de remettre en question certaines pratiques de gestion et modèles d'organisation. Nous préconisons un travail collaboratif entre le CHSCT, l'expert et les services de santé au travail.

La revue **Santé et travail** dans son édition de janvier a publié les premiers résultats du programme de recherche **Samotrace** relative à une étude épidémiologique sur les risques psychosociaux. De janvier 2006 à mars 2008, plus de 6 000 salariés des régions Centre, Poitou-Charentes et Pays de la Loire ont répondu à un questionnaire, actuellement en cours dans le Rhône et l'Isère. Cette étude a été réalisée par 120 médecins du travail.

Samotrace (Santé Mentale Observatoire Travail Rhône-Alpes, Centre) a réalisé une étude sur la santé mentale au travail est un programme de recherche qui vise à mettre en place "un système de surveillance de la santé mentale au travail".

### **Premiers résultats :**

- les **secteurs de l'énergie et des banques** connaissent une vague importante de « symptômes dépressifs et anxieux », alors qu'ils étaient plutôt épargnés jusque là ;
- **37 %** des salariés en souffrance mentale sont des femmes, contre 24 % des hommes interrogés ;
- **Mauvais traitements** : 5 % des salariées interrogées confient avoir été victimes des violences physiques (contre 3,2 % pour les hommes) ; **16 %** des femmes interrogées ont subi humiliations ou menaces, contre 11,6% chez les hommes ;
- **1/3** des hommes travaillant dans le secteur hôtellerie-restauration se plaignent de « détresse psychique » ; **45 %** des femmes travaillant dans le secteur « Energie » souffrent de ce même malaise ;
- **Consommation excessive d'alcool** : **16,4 %** des hommes travaillant dans la finance, **17 %** des hommes dans les services collectifs, sociaux et personnels manifestent une consommation excessive d'alcool ;
- Les hommes sont proportionnellement un peu plus nombreux que les femmes à soutenir qu'ils travaillent "d'une façon heurtant leur conscience professionnelle" (14,3 % contre 12,1 %).

### **Le manque de reconnaissance, cause du mal être :**

Les salariés ont été interrogés sur la marge de manoeuvre ou sur le "soutien social" qui leur sont accordés au travail et si leurs efforts étaient, selon eux, justement récompensés. En croisant ces données, le poids de certains facteurs explicatifs a pu être mis en avant. Ainsi, les femmes qui ressentent un décalage entre leur investissement dans le travail et les gratifications obtenues en retour sont trois fois plus nombreuses que les autres à déclarer un trouble psychique. La souffrance mentale affecte aussi plus fréquemment les travailleurs en butte à l'isolement ou à des violences.

L'étude met en avant le lien étroit entre l'**organisation du travail, le mode de management** et la survenue des troubles de santé mentale dans l'entreprise.

### **A suivre**

Les mises en invalidité, provoquées par des troubles psychiques, sont également l'objet d'un autre volet de l'enquête Samotrace. Enfin, plusieurs monographies sont prévues à partir d'entretiens avec des salariés qui ont "décompensé" sur leur lieu de travail. VP

Lu,  
Vu  
Pour Vous

Aépect  
améliore vos  
conditions de  
travail

---

L'équipe de rédaction  
d'Aépect : Lydia  
Couchaux, Caroline  
Hervet, Henri Fanchini et  
Valérie Pérot

---

Contactez-nous sur :  
[www.aepact.com](http://www.aepact.com)

## « L'open space m'a tuer »

Livre d'Alexandre des Isnards et Thomas Zuber  
Blog [www.lopenspacematuer.com](http://www.lopenspacematuer.com)

Ce livre a été écrit par deux jeunes cadres de 34 ans qui ont travaillé neuf ans en open space. « Fin de la hiérarchie, tutoiement, flexibilité, mobilité, nouvelles technologies.... Mais passé l'enthousiasme des premières semaines, les jeunes recrues ont ressenti les contrecoups de l'open space. « tendinite du BlackBerry », malaises vagues liés au stress, manque de reconnaissance .....» Ce livre, écrit en saynètes souvent truculentes, permet de découvrir les souffrances et les désillusions de la « génération open space » qui, au-delà de l'environnement physique de travail, marque un tournant générationnel de la relation au travail et à l'entreprise. Les situations viennent du vécu des deux écrivains et de nombreux témoignages d'autres salariés.

Extrait : « dans l'open space de Business & incisions, au 37<sup>ème</sup> étage d'une tour de la défonce, avec les néons pour lumière et les ventilos des ordis en musique de fond. On y boit de l'eau, du café en gobelet et à midi, ça empeste le nem grillé..... Cinquante salariés sur un plateau, sont collés les uns aux autres plus de dix heures par jour. Chacun son ordi, son téléphone fixe et sa lampe halogène ».

Tous les récits du livre reprennent ce que nous constatons sur le terrain lors de nos expertises. Des gênes importantes sont non seulement récurrentes, mais ont des conséquences sur la santé des salariés. Le bruit, la difficulté de concentration, le sentiment d'être contrôlé, le manque d'intimité, des réglages souvent globalisés du système d'éclairage et de ventilation, etc. Pour les entreprises, les open space permettent d'abord de réaliser des économies de coût et les choix de management qui prônent la circulation de l'information, la mutualisation et « décloisonnement » passent sous silence les nuisances et le rejet de ce type d'environnement de travail pour la majorité des salariés. LC

## Le travail dominical : discussion reportée sine die

La proposition de Loi du député R. Maillé vise à définir les dérogations au repos dominical dans les grandes agglomérations, les zones touristiques et les commerces alimentaires Cette loi apporterait une possibilité d'autoriser l'ouverture des magasins le dimanche dans des zones d'attraction commerciale, dans des bassins urbains de plus d'un million d'habitants (Aix en Provence, Lyon, Paris et région parisienne, et Lille).

Après l'examen de la proposition en décembre 2008, la séance a été suspendue et devait reprendre en janvier 2009. A ce jour, la réforme a disparu de l'ordre du jour. Le porte-parole du gouvernement, Luc Chatel, a "démenti catégoriquement" tout recul du gouvernement sur le sujet, invoquant un problème de calendrier parlementaire. Il ne s'agit donc que d'un report du projet, dont les prochains débats seront marqués par l'expression de groupes de pression puissants qui militent pour l'obtention d'une loi qui reviendrait sur le repos dominical. Ce jour de repos, commun à de nombreux salariés, devient un moment précieux et rare pour réaliser des activités hors travail entre amis ou en famille, et peut-être hors consommation de biens matériels .... LC.

A l'heure où nous bouclons nous apprenons qu'un salarié d'une grande enseigne de commerce alimentaire avait été mis à pied 3 jours pour « ne s'être pas porté volontaire » pour travailler le dimanche en décembre dernier.... VP